

COMMUNE DE CHEVENON
NIEVRE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an 2014, le 14 Février à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de Chevenon s'est réuni à la Salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de DELMAS Dany, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 03/02/2014.

Présents : M. DELMAS Dany, Maire, Mmes : BAUDIN Sandrine, CHEVROT Jacqueline, HILTENBRAND Delphine, LOUIS Chantal, MARTIN Marie-Claire, MM : AUCLAIR Patrick, DURIAU Michel, GAILLARD Bernard, TARISIEN Jean-Jacques, TERRASSE Cyril

Absent(s) : Mme CHARBONNIER Françoise, M. BERNARD Thierry

A été nommé(e) secrétaire : secrétaire : CHEVROT Jacqueline

ORDRE DU JOUR :

Bilan de la concertation préalable à la révision du P.L.U.

- **Considérant** que les modalités de la concertation préalable prévue par la délibération ouvrant la concertation ont bien été respectées ;
- **Considérant** le bilan positif qui peut être dressé de cette concertation ;

VISA

- Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L. 300-2 et R. 123-18 ;
- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 11 septembre 2012 lançant la révision générale du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Chevenon et fixant les modalités de la concertation prévue à l'article L. 300-2 du Code de l'Urbanisme ;
- Vu le bilan dressé par le Maire à l'issue de cette concertation préalable, présenté au Conseil Municipal pour qu'il en délibère ;

Le Conseil Municipal, à **l'unanimité** des membres présents :

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir débattu, le Conseil Municipal délibère et :

- **Prend acte** des observations émises pendant la concertation et du bilan qui en a été tiré par le Maire ;
- **Constata** que la concertation n'a pas eu pour effet de remettre en cause les principaux choix et orientations du P.L.U. au cours de sa révision **et décide de considérer le bilan de la concertation comme favorable ;**
- **Valide les modifications** du dossier de PLU proposées dans l'exposé du Maire en ce qu'elles permettent de répondre favorablement à certaines demandes de la population sans toutefois remettre en cause les orientations du PADD;
- **Décide de poursuivre la procédure** en vue d'un prochain arrêt du PLU,

La présente délibération sera affichée pendant un mois en Mairie.

Conventions HOLCIM

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré autorise le Maire à signer les conventions : d'occupation temporaire du chemin communal et d'entretien des aménagements périphériques du site HOLCIM

Renouvellement Convention Collectivité / MESE

Mr Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de renouveler la convention entre la Chambre d'Agriculture et la Commune de Chevenon fixant les conditions d'attribution et les modalités de versements des subventions de demandées par la Chambre d'Agriculture pour la mission visant à rendre un avis d'expert sur les conditions d'épandage agricole des boues pour la période 2013-2018

Recrutement agent en contrat aidé

Suite à la proposition de CAP EMPLOI pour l'intégration des travailleurs handicapés,

Le Conseil Municipal accepte de signer un contrat unique d'insertion/contrat d'accompagnement à l'emploi au profit de Mr COURTOIS Stéphane. Ce contrat d'une durée de 17h par semaine bénéficie une aide de l'état de 90% du salaire et sera effectif le 03 mars 2014 pour une durée d'un an renouvelable.

Subvention exceptionnelle Collège Imphy

MR Le Maire informe le conseil municipal d'une demande formulée par le collège d'Imphy pour l'attribution d'une subvention pour un voyage en Espagne du 19 au 24 mai 2014 concernant 3 élèves domiciliées sur la Commune.

Le conseil municipal décide d'attribuer 50 euros par famille.

Pose radars pédagogiques

Les 2 radars pédagogiques seront implanter Route du Canal et Route de Nevers pendant 1 mois

TRAC

Mr Le Maire donne lecture de la lettre de Mr LION Enrick pour l'organisation du Trail le 09 mars 2014 afin de répondre à différentes demandes matérielles. Réponse favorable des élus : prêt de barrières, prêt du Trikini Fêtes, don d'un lot ...